

ARRETE DU MAIRE

Objet :

Désignation Cabt Avocats VPNG  
Affaire [REDACTED]  
c/ Commune de LESPIGNAN  
Requête n°2306733-1 TA Montpellier  
Annulation du PC 03413523Z0009

N° AD-2023-11-28-17

Envoyé en préfecture le 28/11/2023  
Reçu en préfecture le 28/11/2023  
Publié le 30 NOV. 2023  
ID : 034-213401359-20231128-AD2023\_11\_28\_17-AR

Le Maire de la commune de LESPIGNAN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 qui permettent au Conseil Municipal de déléguer un certain nombre de ses compétences,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 Juin 2020 visée par les Services de la Sous-Préfecture de Béziers en date du 5 Juin 2020, au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines fonctions énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT dont la possibilité d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions,

Considérant la requête n° 2306733-1 formée devant le Tribunal Administratif de Montpellier par [REDACTED]

l'Association « En toute Franchise contre les abus de la grande distribution » c/ la commune de Lespignan demandant l'annulation de l'arrêté n° PC 034 135 23 Z0009 du 31 juillet 2023 par lequel le Maire de la commune de Lespignan a délivré un permis de construire à la société « L'Immobilière Européenne des Mousquetaires ».

DECIDE

**ARTICLE 1** – De défendre les intérêts de la commune de Lespignan dans l'instance n°2306733-1 devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

**ARTICLE 2** – De mandater le Cabinet d'Avocats de la SCP Vinsonneau-Palès-Noy Gauer & Associés de Montpellier pour défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire.

**ARTICLE 3** – La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Fait à LESPIGNAN, le 28 novembre 2023

Le Maire,



Jean-François GUIBBERT

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 28 NOV. 2023  
Et publication ou notification  
Du 30 NOV. 2023  
Le Maire :

